



MAIRIE de TOSTAT

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

La communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle des 24 communes.

Quel urbanisme pour 2020 ? La concertation commence aujourd'hui.

A l'horizon 2019, la communauté mettra en place un nouveau plan d'urbanisme.

Le sujet vous intéresse ? Vous souhaitez participer ? C'est possible. Après son adoption, prévue en 2019, il rassemblera les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des 24 communes.

Ce PLUI fixe les grandes orientations d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol : il détermine les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger.

Mais avant cette date, il faut concevoir les nouvelles règles d'urbanisme de notre commune.

Objectif : trouver le bon équilibre

Le PLUI doit définir le bon équilibre entre développement urbain et protection du cadre de vie, entre développement économique et protection de l'environnement, entre zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger, entre densité urbaine et zones de nature. De nouveaux espaces verts, le patrimoine historique valorisé.

Les nouvelles activités seront mieux accueillies et leur installation facilitée, les dessertes routières seront améliorées pour une meilleure mobilité.

Le PLUI dans son volet habitat devra intégrer la réhabilitation du logement ancien. La préservation des espaces agricoles, la gestion de l'eau et d'assainissement, des rivières et canaux font également partie des enjeux du PLUI. Un projet d'une telle envergure doit être élaboré en concertation.

Méthode : impliquer les habitants à la réflexion.

Exprimez-vous !

Chaque personne qui habite, travaille, sur la commune ou le territoire peut donner son avis et participer de façon concrète à ce projet commun.

A partir du mois d'août 2016 et jusqu'au printemps 2017, la concertation est ouverte.

Des outils de communication seront mis à la disposition de la population : affichage, communiqués de presse, plaquette, bulletin communautaire, site internet, réunions publiques, ateliers thématiques, bulletin municipal, registre à recevoir les observations...

Le dossier pourra être consulté en mairie. Un registre papier sera à votre disposition pour recueillir vos avis :

Mairie de Tostat, le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 14h00 à 17h00.

Quand il sera validé, ce document remplacera l'actuelle carte communale de notre commune.

Le maire,
B. LUSSAN